sanctionnées entre le 13 novembre et le 25 novembre 1967, conformément à l'article 15 de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, chapitre 331, S.R.C., 1952, modifié en 1953-1954, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1968-107, en date du 17 janvier 1968, approuvant lesdites ordonnances. (Texte anglais)

Par M. Laing, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Exemplaire des Ordonnances, rendues par le Conseil du Territoire du Yukon, chapitres 1 à 3, sanctionnées le 23 janvier 1968, conformément à l'article 20 de la Loi sur le Yukon, chapitre 53, Statuts du Canada, 1952-1953, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1968-323, en date du 15 février 1968, approuvant lesdites ordonnances. (Texte anglais)

Par M. Sharp, membre du conseil privé de la reine,—Liste des actionnaires des banques à charte du Canada à la fin des exercices financiers terminés en 1967, conformément à l'article 119(1) de la Loi sur les banques, chapitre 87, Statuts du Canada, 1966-1967, ainsi qu'une liste des actionnaires des banques constituées en vertu de la Loi sur les banques d'épargne de Québec, à la fin des exercices financiers terminés en 1967, conformément à l'article 101(1) de ladite loi, chapitre 93, Statuts du Canada, 1966-1967. (Texte anglais)

A dix heures du soir, M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à 2 h. 30 demain après-midi.

M hat righter applied bat M. Laps led. Strongs l'art and depend : civent : cateria